

**COMPTE RENDU PARTIEL
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CHEVILLY dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert JOLLIET, Maire.

Présents : Mme N. JOVENIAUX, Mme B. BLAIN, Mme M-N. DEFORGES, Mme S. GAUTHIER, Mme B. PRÉVOST, M. A. BUFFONI, Mme F. JAMET, M. J-P. MATHIEU, Mme M. MOUSSET, Mme N. NAPOLY, Mme M-S. VENNEKENS

Absents :

M. D. HOARAU
Mme S. TILLAY
M. F. CAUCHOIS

Secrétaire de séance : Mme F. JAMET

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du CCAS du 24 mars 2025.

2025/09 – Demande aide financière

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant du Département du Loiret pour un administré lequel sollicite une participation de la commune pour une facture d'énergie 169,68 €.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné le dossier de l'intéressé :

✚ **DÉCIDE** de prendre en charge la somme demandée soit 169,68 €.
Cette somme sera versée directement au fournisseur d'énergie EDF.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2025/10 – Appel de fonds FAJ et FUL 2025

Le Président donne lecture du courrier émanant du Conseil Départemental concernant les dispositifs sociaux en faveur du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), du fonds unifié logement (FUL) et des dispositifs solidarité énergie, eau.

Dans le but d'aider les personnes en difficulté,

La Commission, à l'unanimité :

✚ **DÉCIDE** de participer à ces aides, soit pour l'année 2025 :

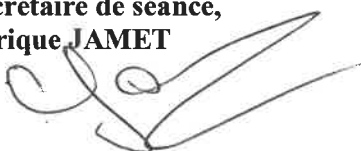
- ♦ FAJ ➔ 0,11 € x 2 690 habitants = **295,90 €**
- ♦ FUL ➔ 0,77 € x 2 690 habitants = **2 071,30 €**

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fin de la séance : 19 h 45

Fait à Chevilly, le 1^{er} juillet 2025

**La Secrétaire de séance,
Frédérique JAMET**



**Le Maire,
Hubert JOLLIET**

